

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation :
7 NOVEMBRE 2025



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, Maire,

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, CH. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, P. MOUCHON, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, N. ROUBAUD, K. UDRY, J. AGNIERAY

Etaient absents : C. CABY, F. TREDEZ, A. KIMOUR

Ont donné pouvoir : M. BILLOIR > pouvoir à A. V. PARABOSCHI, J. BAUDOUIN> pouvoir à A. TRICOIT,

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : M.C FICHELLE

OBJET : Approbation du programme et de l'enveloppe financière et notification du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du cimetière communal de Capinghem.

Numéro de la délibération : CM2511-D12

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'origine du projet de revalorisation paysagère et d'extension du cimetière.

L'évolution démographique à la hausse de la ville de Capinghem induit une adaptation de ses équipements publics, avec entre autres la nécessité d'un cimetière de capacité supérieure. L'absence de terrain compatible avec le programme a conduit la commune à décider de l'extension du cimetière existant sur son propre site avec inclusion dans le périmètre du petit jardin public situé à l'arrière du cimetière.

Par délibération n° CM2023-05 D.04 du 25 mai 2023, le conseil municipal approuve le projet d'extension du cimetière, autorise à engager une procédure administrative nécessaire à l'extension du cimetière et autorise l'organisation d'une enquête publique.

L'enquête publique a eu lieu du 6 novembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023 avec un avis favorable au projet d'extension du cimetière rendu par le commissaire enquêteur.

Le cabinet 3^e OPUS a été retenu pour le projet de revalorisation paysagère et extension du cimetière dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La publication de l'avis d'appel public à la concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre est parue dans un journal officiel le lundi 25 novembre 2024 pour une durée de 30 jours, au mardi 24 décembre 2024 inclus.

La procédure de passation restreinte avec remise de prestation a été publié sur la plateforme des marchés publics du CDG59 du 04 avril 2025 au 16 mai 2025.

Monsieur le Maire présente la proposition de programme du cabinet ATELIER NERVURES au conseil municipal.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2421-2 à L. 2421-5 relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre ;

Vu la procédure de mise en concurrence lancée par la commune pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du cimetière de Capinghem

Vu le rapport d'analyse des candidatures établi à l'issue de la première phase »,

Vu le rapport d'analyse des offres établi à l'issue de la consultation ;

Vu les articles L. 2421-2 à L. 2421-5 du code de la commande publique

Considérant le choix du cabinet Atelier NERVURES, dont l'offre a été jugée offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation ;

Considérant que l'acte d'engagement correspondant a été signé le 12 septembre 2025 et envoyé par mail le 15 septembre 2025 entre la commune et l'Atelier NERVURES pour un montant prévisionnel de 460 000 € HT ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette signature par une délibération du Conseil municipal, conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le programme du projet d'extension du cimetière de Capinghem, tel que présenté dans le document annexé du cabinet Atelier NERVURES.
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (travaux), fixée à 460 000 € HT.
- D'approuver l'enveloppe financière relative au forfait de rémunération HT et missions complémentaires du cabinet Atelier NERVURES fixée à 49 680 € HT.
- De prendre acte de la signature, en date du 12 septembre 2025, de l'acte d'engagement relatif au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'Atelier NERVURES et notifie cette signature.
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution du marché et à signer tous documents nécessaires à sa bonne réalisation.
- Que les crédits correspondants soient inscrits au budget communal, section d'investissement.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Marie-Claude FICHELLE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 08/12/2025

Vincent DUCOURAU,
Maire de CAPINGHEM

